



Laon, le 20 février 2020

750 000 € sur 3 ans attribués à la cité éducative de Saint-Quentin

Objectif : faciliter la réussite des enfants et des jeunes des quartiers

L'État accompagnera avec 750 000 € euros la cité éducative mise en place dans le quartier prioritaire Europe/Hanotaux de Saint-Quentin pour la période 2020-2022. Au niveau national, 100 millions d'euros sont mobilisés pour les cités éducatives d'ici à 2022, pour la réussite des jeunes de moins de 25 ans qui grandissent dans ces quartiers.

Ces enveloppes budgétaires ont été annoncées aujourd'hui par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement. Ces montants en font le programme le plus ambitieux en matière de politique envers les quartiers prioritaires depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014.

Dans l'Aisne, dans la ville de Saint-Quentin, a été mis en place depuis la rentrée 2019 une cité éducative pour fédérer tous les acteurs actifs dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles), pour accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Les moyens financiers supplémentaires annoncés aujourd'hui renforceront la dynamique qui s'observe déjà sur le terrain. Ces plans d'actions seront déployés en partenariat avec les collectivités et les associations.

L'ambition des cités éducatives

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement veut agir à la racine par l'éducation et le soutien à la parentalité. C'est le sens de la politique menée depuis son installation avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, les « devoirs faits », le « plan mercredi » ou encore les plus de 30 000 stages pour les élèves de troisième des quartiers proposés dans différentes institutions et entreprises.

Cependant, même mobilisé dès le plus jeune âge avec l'obligation de scolarité à 3 ans, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé.

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires souhaitée par le Président de la République, le programme des cités éducatives vise à renforcer des prises en charges éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. À travers les cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 - pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02 - Instagram : @prefet02